

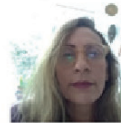
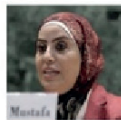
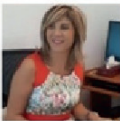
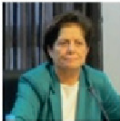
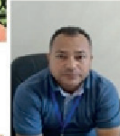
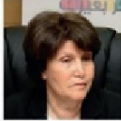
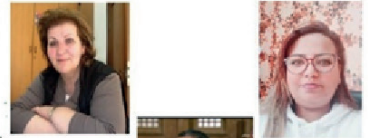


FUNDED BY THE EUROPEAN UNION
متمويل من الاتحاد الأوروبي



EuroMed Feminist Initiative
المبادرة النسوية الأورو متوسطية
Initiative Féministe EuroMed

Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles et renforcer les droits des femmes dans le contexte de la pandémie du Covid-19



DIALOGUE POLITIQUE EN LIGNE 21 septembre 2020

RAPPORT

RAPPORT

DIALOGUE POLITIQUE EN LIGNE LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES ET RENFORCER LES DROITS DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE PANDÉMIE DE COVID-19

21 septembre 2020

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Initiative Féministe Euromed (IFE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

Principaux termes et abréviations	4
I. Contexte et objectifs du dialogue politique	5
II. Le dialogue	6
<i>Recommandations de la session d'ouverture</i>	17
2.2. Panel 1: Violences faites aux femmes et aux filles ; Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité ; participation des femmes dans les processus décisionnels et participation économique	19
<i>Recommandations du Panel 1</i>	24
Les violences faites aux femmes et aux filles	24
Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité	25
Participation des femmes à la prise de décision	25
Participation économique des femmes	25
2.3. Panel 2: Éducation et apprentissage, médias, réseaux sociaux et publicité; promotion de la mise en œuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle	27
<i>Recommandations du Panel 2</i>	31
Éducation et apprentissage	31
Les médias, réseaux sociaux et publicité	31
Promotion de la mise en œuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle	32
2.4. Allocutions de clôture	33
Ordre du jour	35
Biographies des intervenant.E.S et modérateur.Rice.S	37

PRINCIPAUX TERMES ET ABBRÉVIATIONS

OSC	Organisations de la société civile. Les OSC incluent les organismes de bienfaisance, les ONG, les groupes communautaires et les organisations de défense des droits des femmes
IFE	Initiative Féministe EuroMed
UE	Union Européenne
MDS	Ministère du Développement Social
PEV	Prévention de l'Extrémisme Violent
ODD	Objectifs de Développement Durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend 17 ODD, y compris la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2015, tous les États Membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre les 17 objectifs.
UpM	Union pour la Méditerranée. L'UpM est une institution intergouvernementale qui rassemble les États membres de l'Union européenne et 15 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée en vue de promouvoir le dialogue et la coopération.
Déclaration ministérielle de l'UpM sur les droits des femmes	Quatre conférences ministérielles consacrées à l'étude des modalités de renforcement du rôle des femmes se sont tenues respectivement à Istanbul en 2006, Marrakech en 2009, Paris en 2013 et le Caire en 2017.
UNSCR 1325	La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Adoptée en 2000, elle reconnaît l'impact particulier des conflits sur les femmes et les filles et le rôle important que jouent les femmes dans la prise en charge des questions de paix et de sécurité.
VFFF	Violences Faites aux Femmes et aux Filles
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
WPSA	Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU DIALOGUE POLITIQUE

Contexte

Le processus ministériel de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le renforcement du rôle des femmes dans la société est un outil important pour promouvoir l'égalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne. Depuis la première conférence ministérielle qui s'est tenue à Istanbul en 2006, l'Initiative Féministe EuroMed (IFE) s'attache à ce que les recommandations énoncées dans les déclarations ministérielles soient mises en œuvre par les gouvernements. En réponse à la 4e Déclaration ministérielle de l'UpM (27 novembre 2017, Le Caire), l'IFE - avec neuf de ses membres, organisations de défense des droits des femmes en Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie - a lancé en 2019 une campagne régionale intitulée "Tolérance zéro pour la violence contre les femmes et les filles". Cette campagne de trois ans est financée par l'Union européenne (UE). (Le site de la campagne peut être visité sur www.ostik.org).

Dans ce cadre, une série de dialogues politiques nationaux et régionaux se sont déroulés dans le sud de la Méditerranée, offrant une plateforme pour débattre des violences faites aux femmes et les filles (VFFF) et des façons de les combattre. L'objectif de ces dialogues est de suivre et de soutenir la mise en œuvre le plan d'action de la 4e déclaration ministérielle.

Le dialogue politique régional intitulé « Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles et renforcer les droits des femmes dans le contexte de la pandémie du Covid-19 » a été organisé en collaboration avec le Ministère du Développement Social (MDS) en Jordanie. Initialement prévu en Mars 2020, le dialogue a été reporté en raison de la pandémie. Il a été reprogrammé au 21 septembre 2020 et s'est déroulé en ligne.

Objectifs

Le dialogue a fait le point sur la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM en temps de crise, en particulier dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Des décideurs et des représentants ministériels, des experts juridiques, des experts en matière d'égalité des sexes, des chercheurs et des organisations de défense des droits des femmes originaires de la région euro-méditerranéenne (cf. annexe 2 : biographies des intervenants et des modérateurs) ont partagé les défis, les expériences, les bonnes pratiques et les leçons de l'expérience sur deux sujets interdépendants:

1. La lutte contre les VFFF et l'avancement de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité dans le contexte de la Covid-19.
2. La prise en compte de la perspective de genre dans les mesures de préparation, d'intervention et de redressement en lien avec la pandémie, en particulier dans les domaines de la santé, de la participation économique, de l'éducation, des médias et de la participation aux processus de décision.

Les recommandations issues du dialogue visent à soutenir la mise en œuvre de la déclaration ministérielle pendant la crise sanitaire. (Voir les Recommandations en document annexe) Elles seront transmises à la prochaine conférence ministérielle qui se tiendra du 16 au 20 novembre 2020 afin de contribuer aux efforts visant à intégrer la dimension de genre dans la réponse à la pandémie et les mesures de relance, plus particulièrement en ce qui concerne les VFFF.

Le dialogue a comporté une séance d'ouverture et deux séances plénières (cf Annexe 1 : Agenda) et s'est tenu en trois langues (arabe, anglais et français).

II. LE DIALOGUE

2.1. Séance d'ouverture

ORATRICES

S.E. Mme. Basma Mousa Ishaqat – Ministre du Développement Social, Jordanie

S.E. Mme Jamila El Mossali – Ministre de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, Maroc.

S.E. Mme Amal Hamad – Ministre des Affaires Féminines, Palestine

S.E. Mme Imen Zahouani Houimel – Ministre de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Tunisie.

S.E. Mme Marisa Farrugia – Secrétaire-Générale adjointe aux Affaires Sociales et Civiles, Union pour la Méditerranée

**Mme Henrike Trautmann – Cheffe d'unité, Programmes régionaux Voisinage-sud
Direction Générale du voisinage et des Négociations de l'Élargissement,
Commission Européenne**

Mme Lilian Halls-French – Co présidente, Initiative Féministe EuroMed

1. S.E. Mme Basma Mousa Ishaqat, Ministre du Développement Social, Jordanie

Les recommandations issues de ce dialogue seront transmises à la conférence ministérielle de haut niveau qui se tiendra du 16 au 20 novembre 2020. Elles guideront les efforts visant à intégrer la dimension de genre dans les mesures de réponse et de relance liées à la crise de Covid-19 et porteront spécifiquement sur les VFFF.

En tant que coprésidente de l'UpM, qui travaille avec l'UE, ma responsabilité comprend le suivi des progrès et du respect des recommandations annoncées par la déclaration ministérielle. L'institution produit un document que les gouvernements de la région doivent s'engager à respecter dans le cadre de leurs efforts pour garantir les droits des femmes et l'égalité des sexes.

De nombreux défis sociaux, politiques et économiques font obstacle aux efforts déployés à l'échelle régionale afin de faire des droits des femmes une réalité. Outre le Covid-19, la région est confrontée à des défis multiples tels que les troubles civils, la crise des réfugiés, les migrations forcées, l'occupation, les catastrophes naturelles et la prévalence de l'extrémisme violent.

La Covid-19 a un impact lourd sur les femmes, et ce à deux titres. Les femmes sont en première ligne en matière de réponse à la pandémie. Elles représentent 70% du personnel dans le secteur de la santé, ce qui les expose d'autant plus au virus. Par ailleurs, en raison du fort taux d'analphabétisme enregistré chez les femmes, il est particulièrement difficile de leur communiquer des informations sur le Covid-19. Les femmes dispensent également 75% des soins non rémunérés, prenant soin de leurs familles, de leurs enfants ainsi que des personnes âgées.

Dans le monde arabe, les femmes consacrent 7,4 fois plus de temps aux soins non rémunérés que les hommes, ce qui est considéré comme l'un des taux les plus élevés au monde. Les femmes occupent également les emplois les plus faiblement rémunérés. Plus de six femmes sur dix (62%) travaillent dans le secteur informel, soumises à l'absence de protection sociale et à l'instabilité des conditions de travail. Elles constituent de ce fait la catégorie la plus faible et la plus vulnérable de la population active. En conséquence, les probabilités de les voir tomber dans la pauvreté sont beaucoup plus élevées.

La pandémie a amplifié les difficultés quotidiennes pour de nombreuses femmes. Avec l'arrêt des transports publics pendant le confinement, les femmes vivant dans des quartiers défavorisés ne peuvent avoir accès aux soins médicaux vitaux pendant la grossesse et l'accouchement. Les femmes ont aussi beaucoup de mal à avoir accès aux services et à se rendre à leur travail. La décision des gouvernements d'obliger la population à étudier et à travailler à domicile a imposé aux femmes des pressions financières supplémentaires. Elles ont dû acheter des équipements électroniques et faire installer internet chez elles. Les réfugiées et les travailleuses migrantes sont encore plus démunies face à la maladie en raison de du manque de services de santé de base et de leurs faibles ressources financières.

La violence à l'encontre des femmes a augmenté, elle est une des conséquences des mesures de confinement et de coexistence forcée. La pandémie a par ailleurs entravé l'accès des femmes aux services d'assistance aux victimes.

Le gouvernement de Jordanie a défini trois phases principales de gestion de l'épidémie :

1. Une phase d'intervention directe, impliquant des mesures de semi-confinement ou de confinement total.
2. Une phase d'adaptation et de programmation du redressement, qui implique:
 - des mesures de travail à domicile ou de réduction du nombre d'employés sur site, avec le lancement de plateformes de services en ligne afin de soutenir le travail à distance.
 - l'élargissement des services de protection sociale pour y inclure notamment les travailleurs journaliers ainsi que les bénéficiaires du Fonds d'Aide Nationale.
 - la création de fonds de soutien destinés aux travailleurs et aux secteurs affectés par la pandémie.
 - la prise de mesures de protection sanitaire dans les refuges, les maisons de retraite et dans les garderies.
3. La phase de redressement, qui inclut
 - le soutien des secteurs les plus affectés
 - l'introduction de services en ligne et l'extension des réseaux de protection sociale.

Afin de faire face à l'impact de la pandémie sur les femmes et les filles, nous avons besoin d'une approche coordonnée aussi bien au plan régional qu'au niveau des organisations internationales. Il est également très important de pouvoir échanger nos expériences et nos bonnes pratiques, notre dialogue politique est à ce titre exemplaire.

2. S.E. Mme Jamila El Mossali, Ministre de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, Maroc.

Le développement économique et social durable ne peut être réalisé sans égalité entre les sexes et une véritable politique de lutte contre les VFFF. En conséquence, le progrès au sein d'une communauté ou d'un pays peut être mesuré à l'aune du statut des femmes, et de leur accès à la sécurité et à la dignité.

Les femmes payent un lourd tribut à la Covid-19. En sus du travail de soins qu'elles fournissent habituellement, les femmes doivent assumer la charge d'accompagner l'enseignement de leurs enfants à la maison. Elles sont confrontées à de multiples défis, et il est essentiel de reconnaître qu'elles sont en première ligne de la lutte contre cette pandémie et constituent des membres actifs de leurs communautés dans tous les domaines.

Cela étant dit, la pandémie contribue à l'augmentation de la violence familiale et le gouvernement marocain a dû prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Des stratégies de protection, de prévention et d'autonomisation ont été mises en place pour lutter contre les VFFF, fondées sur les dispositions de la Constitution marocaine (articles sur la non-discrimination et la lutte contre toutes les formes de VFFF) et les conventions internationales que le pays a ratifiées. Le principe d'égalité est inscrit dans toutes les politiques, ainsi que dans la nouvelle loi adoptée dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et qui est considérée comme une avancée dans la protection des droits des femmes.

Au niveau institutionnel, un comité national a été créé en soutien aux femmes victimes de violence. Ce comité a en son sein des comités décentralisés, composés de représentants des tribunaux, du système judiciaire, des secteurs de la santé, de la police et des services de sécurité, ainsi que des représentants des femmes et de la jeunesse.

Ces comités ont créé 65 centres qui sont à la fois des centres d'accueil des femmes victimes de violence et des lieux où l'on entraîne les femmes à faire valoir leurs droits et à participer à la prise de décisions.

Le gouvernement a également lancé une campagne de sensibilisation aux VFFF au cours du premier confinement, et fourni des services de soutien à distance aux femmes et aux filles. Une application leur permet désormais d'avoir accès aux services d'aide, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Un programme spécifique de santé a également été lancé afin de fournir des soins médicaux gratuits aux femmes et aux enfants victimes de violence. De même, le Maroc a lancé le Programme de santé maternelle, le Programme national pour la santé reproductive, le Programme de dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus, le Programme de santé communautaire et le Programme de soins dédié aux patients et aux zones affectées par la pandémie.

Conscient de l'importance de l'autonomisation des femmes en matière de protection contre les VFFF, le Maroc a lancé un programme spécial intitulé « le Maroc pour l'autonomisation » permettant de leur donner accès à l'emploi, la formation et l'éducation. Il vise à créer un environnement favorable au travail des femmes et à la protection de leurs droits en tant que travailleuses. Les plans de redressement économique du Maroc font la promotion des programmes de sécurité sociale afin d'augmenter le nombre de personnes jouissant d'une protection sociale.

D'importantes leçons peuvent être tirées de cette pandémie, s'agissant notamment des avantages découlant du travail à domicile ou à distance, en particulier pour les femmes, et de la possibilité de concilier enseignement en ligne et en présentiel. La pandémie a également renforcé les liens de solidarité à l'échelle internationale et uni les individus, les communautés et les pays. Alors que la pandémie continue de faire rage, le monde se doit de trouver de nouvelles valeurs communes, à même de consolider cet esprit de solidarité.

3. S.E. Mme Amal Hamad, Ministre des Affaires féminines, Palestine

La pandémie a fait des ravages chez les personnes les plus vulnérables, et plus particulièrement les femmes. La situation politique et économique est instable, associée à une forte augmentation du chômage et à une aggravation de la pauvreté.

Cette pandémie a également occasionné de nombreuses difficultés économiques et sociales aux femmes palestiniennes, aggravées par l'occupation israélienne et sa cohorte de mesures militaires punitives, intensifiant d'autant l'impact de la Covid.

Les décisions politiques prises par certains pays arabes récemment, en relation avec la cause palestinienne, ont été, à leur tour, une source de pressions énormes pour la population ainsi que les institutions.

Sur le plan national, la poursuite de l'occupation israélienne et l'annexion illégale des terres palestiniennes en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain constituent les plus grandes menaces. La militarisation et l'exploitation des ressources nationales ont un impact énorme sur les conditions de vie des femmes palestiniennes, et pèsent sur leurs moyens de subsistance.

Afin de répondre aux besoins des femmes, le Gouvernement et le Premier Ministre ont pris les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de l'UpM.

Les amendements juridiques suivants ont été introduits, conformément à ces recommandations:

- porter l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les femmes.
- permettre aux femmes de choisir l'école de leurs enfants.
- permettre aux femmes d'ouvrir des comptes bancaires au nom de leurs enfants.
- abroger l'article 308, qui donnait la possibilité aux violeurs d'échapper à toute sanction s'ils épousaient leurs victimes.
- dispenser les femmes victimes de violence du paiement des soins de santé, des rapports d'examen ainsi que des frais d'ambulance et de soins paramédicaux.
- prendre en compte le témoignage des femmes dans les affaires de vente et d'achat de terres.

Les mesures suivantes ont été adoptées pour lutter contre les VFFF:

- création d'aires de visite dédiées aux enfants et à leurs familles dans les tribunaux chargés d'appliquer la Charia.
- mise en place d'un observatoire national chargé d'assurer la coordination des efforts ainsi qu'une ligne d'assistance téléphonique dédiée aux femmes victimes de violence, ce qui leur permet d'avoir accès à une aide.
- réalisation d'une enquête exhaustive sur la violence à l'encontre des femmes.

- création d'un dispositif national d'aiguillage, avec élaboration d'un guide de procédure.
- adoption de 14 mesures à appliquer dans les signalements de cas de violence.
- mise en place des comités nationaux, constitués de représentants de la police, des médias, de travailleurs sociaux et de psychologues, en vue de lutter contre les violences.
- création de 300 comités sous-communautaires dans les gouvernorats, qui comprennent 2 700 femmes et jeunes.

Dans le cadre du Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité (WPSA), des consultations nationales ont été menées afin de préparer la seconde version du plan national relatif à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité. Toutes les législations régissant les organisations locales, les syndicats et les partis politiques, y compris les lois électorales, ont été passées en revue et amendées dans le but de faire passer la participation politique des femmes à 30 %, en application de la décision du gouvernement.

Par ailleurs, le 26 octobre a été déclaré journée nationale de la femme palestinienne, en référence au premier Congrès des femmes arabes de Palestine tenu le 26 octobre 1929 à Jérusalem, afin de mettre leur lutte en lumière. Des programmes ont également été mis en place pour accroître le nombre de femmes travaillant dans les secteurs de haute technologie, des technologies de l'information ainsi que dans le secteur des énergies alternatives et renouvelables.

Au cours de cette pandémie, la dimension de genre a été intégrée aux plans nationaux de gestion de crise et de redressement. Notamment la mise en place des fonds de soutien pour aider les femmes ayant perdu leur emploi. Les garderies, qui appliquent les nouveaux protocoles de santé et de sécurité, ont également été rouvertes, afin de permettre aux femmes de rester sur le marché du travail. Un institut spécialisé dans les études et les politiques de genre a également été créé.

4. S.E. Mme Imen Zahouani Houimel, Ministre de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Tunisie*

Si nous voulons mettre fin aux VFFF, nous devons renforcer et coordonner nos efforts, débattre des défis et des bonnes pratiques, ce qui nous permettra d'identifier les solutions susceptibles de soutenir les droits, la liberté et l'égalité des femmes. Il est important de préserver ce qui a été accompli jusqu'à présent et de s'appuyer sur ces acquis pour faire avancer les droits des femmes.

La législation et la constitution tunisiennes, notamment l'article 46 qui porte sur la fin des VFFF, et la loi fondamentale numéro 58 promulguée en 2017, fournissent un cadre juridique complet en matière de protection, de prévention et de sanctions. En 2019, une importante loi a été adoptée, en vertu de la loi de finances numéro 15, visant à assurer l'intégration du genre dans la budgétisation et la programmation, à laquelle un autre décret est venu s'ajouter en 2020, en application de la loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a permis de refondre l'Observatoire national de surveillance des VFFF et de le consolider.

En avril 2020, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a répondu favorablement à la demande officielle de la Tunisie d'adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Le Conseil de l'Europe a demandé au gouvernement tunisien de compléter les procédures de ratification.

Un examen juridique a été effectué récemment, faisant suite à la ratification par la Tunisie de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail N° 189 relative aux conditions de travail décentes pour les travailleurs domestiques.

À la suite de la conférence internationale sur les ODD et la perspective de genre, tenue en août 2020, la Tunisie s'est engagée à veiller au respect des ODD et, aux termes de la Déclaration de la Tunisie portant sur la mise en œuvre des plans d'actions en faveur de l'autonomisation sociale et économique des femmes. Cela reflète les engagements pris par le gouvernement ainsi que les OSC, et est en conformité avec les plans de sensibilisation à la VFFF, qui prévoient d'élaborer des programmes de formation, d'activer le cadre juridique et de tenir les auteurs de violences responsables de leurs actes.

Un accord important a été signé entre les parties prenantes concernées et les ministères, y compris le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, et celui du Développement social, des Femmes, de la Famille et des Personnes Agées, en vue de coordonner les efforts de lutte contre les VFFF. Aux termes de cet accord, toutes les entités doivent participer aux travaux des comités de coordination et appliquer un ensemble de mesures coordonnées visant à combattre les VFFF et à protéger les victimes. Un décret gouvernemental a été publié en 2016 portant création d'un Conseil consultatif sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Son objectif était de veiller à l'intégration du genre dans la planification, la programmation et la budgétisation, en tant que mesure de lutte contre les violences à l'encontre des femmes, et un plan visant à inclure l'égalité des sexes dans les Plans nationaux a été publié en conséquence.

Afin de s'assurer que les services et les systèmes adéquats sont en place pour les victimes de violence, un cadre juridique a été adopté, qui énumère toutes les étapes procédurales à suivre. Ces procédures couvrent la façon de prendre en charge la plainte, l'accompagnement juridique, les soins de santé, le soutien psychologique ainsi que la réadaptation et l'aide économique. En outre, le 14 août 2020, un décret gouvernemental a été publié mettant en place des services ainsi que des centres d'accueil destinés aux victimes.

Des programmes de formation ont été mis en œuvre à l'intention de la police, des services judiciaires, des services sociaux et des professionnels du secteur de la santé afin de s'assurer que des systèmes sont en place pour protéger les femmes victimes de violence, prévenir ces violences, enquêter et détecter les cas, afin de les suivre et de prendre en charge les victimes. Ces systèmes ont été élaborés conformément à l'approche utilisée par le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information pour les femmes - une organisation qui dépend du Ministère de la Femme - pour suivre l'application de la loi numéro 58 et protéger les victimes de la violence.

Les cas de VFFF ayant augmenté au cours de la pandémie, le Ministère est intervenu de manière immédiate, mettant en œuvre une série de mesures afin d'atténuer l'impact de la Covid-19 sur les femmes – en particulier lorsque les services d'assistance essentiels sont fermés.

Les Ministères de l'Intérieur et de la Justice ont travaillé de concert avec les services judiciaires pour prendre des mesures de protection immédiates des enfants et des femmes victimes de violence. Il s'agissait notamment de:

- mettre en place une ligne d'assistance téléphonique - numéro vert - dédiée aux victimes de violence, leur permettant d'avoir accès à de l'aide.
- mettre en place une ligne d'assistance téléphonique pour aider les familles et les enfants pendant la pandémie, animée par des experts en santé physique et mentale

- offrir des refuges temporaires aux femmes victimes de violence.
- élaborer une campagne de radio et de télévision pour soutenir les familles et les victimes de violence.
- lancer une campagne sur les réseaux sociaux utilisant l'hashtag #Noussommesavecvous, pour atténuer l'impact psychologique du confinement sur les familles.
- mettre en œuvre des mesures de protection pour soutenir les femmes et les enfants menacés de violence, par le biais du système judiciaire familial.

Les femmes ont également pu bénéficier d'un soutien économique, notamment : des prêts à taux zéro pour les femmes cheffes de famille, une aide financière destinée aux femmes qui travaillent dans le secteur agricole, l'allocation de 70 % des lignes de crédits de la Banque de Tunisie à des projets montés par des femmes, et enfin, l'action de la Banque tunisienne de solidarité qui soutient le travail des femmes dans les coopératives, le secteur professionnel et l'agriculture.

** Malheureusement, S.E. Mme. Imen Zahouani Houimel n'a pas pu participer au dialogue politique. Mme Monia Kari, Directrice de l'Observatoire national de lutte contre la VFFF au Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, a pris la parole en son nom.*

5. S.E Mme Marisa Farrugia, Secrétaire-Général adjoint aux affaires sociales et civiles, Division des affaires sociales et civiles, Union pour la Méditerranée

L'UpM est une organisation intergouvernementale euro-méditerranéenne qui rassemble tous les pays de l'Union européenne et 15 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Elle contribue à la stabilité régionale et au développement humain durable en favorisant de solides relations entre ses membres. Elle participe également à la définition des politiques lors de réunions tenues au niveau des représentants ministériels, au cours desquelles les domaines stratégiques et les priorités de la région sont arrêtées. Les Déclarations Ministérielles sont adoptées par consensus. Depuis sa création, l'UpM a eu un impact tangible grâce aux 50 projets et plus de 300 réunions ministérielles et forums d'experts qu'elle a organisés, et qui ont bénéficié du soutien de 25 000 parties prenantes. Les activités de l'UpM sont ancrées dans sa conviction indéfectible que les défis régionaux appellent des solutions régionales. Elle a placé l'égalité, l'autonomisation des femmes et la fin de la VFFF au cœur de son programme d'action à travers les Déclarations de Paris (2013) et du Caire (2017), la feuille de route de l'UpM (2017) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies pour les ODD.

Conformément aux priorités fixées par la Déclaration ministérielle du Caire (2017), le Secrétariat de l'UpM a été chargé de concevoir – en consultation avec les gouvernements et les parties prenantes régionales – un ensemble de 20 indicateurs dans quatre domaines prioritaires. Il lui a également été demandé de proposer des outils de suivi et de reporting sur:

- *la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions.*
- *la participation économique des femmes.*
- *la lutte contre toutes les formes de VFFF.*
- *la remise en question des normes culturelles et sociales pour l'élimination des stéréotypes de genre.*

Le Secrétariat de l'UpM veille à ce que ses États membres travaillent à l'ouverture d'un dialogue régional pluripartite visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le 30 juillet 2020, les États membres de l'UpM ont approuvé un ensemble d'indicateurs. Le Secrétariat de l'UpM veille à ce que ses États membres travaillent à l'ouverture d'un dialogue régional pluripartite visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le 30 juillet 2020, les États membres de l'UpM ont approuvé un ensemble d'indicateurs intergouvernementaux régionaux visant à fournir des données pour la définition des politiques dans le cadre du mécanisme ministériel de suivi de l'UpM. Sur les 20 indicateurs proposés, 10 indicateurs quantitatifs et qualitatifs relèvent de la priorité numéro 3 de la Déclaration du Caire de 2017, à savoir la lutte contre toutes les formes de VFFF.

La validation de ces indicateurs représente le prochain chantier pour le mécanisme ministériel de suivi chargé d'évaluer les écarts entre les sexes. Ce mécanisme permet de formuler des recommandations à l'intention des décideurs et des parties prenantes quant à la façon de renforcer l'impact de la Déclaration et de son plan d'action.

Les étapes futures pour l'UpM comprennent :

- Lancement des outils de suivi lors de la prochaine réunion du dialogue régional sur l'autonomisation des femmes en novembre 2020, dans le cadre de la Conférence de haut niveau sur les femmes.
- Discussion des indicateurs dans le cadre du dialogue régional, y compris des six indicateurs sélectionnés par les pays et du système de reporting.
- Collaboration avec les institutions nationales et régionales pour un suivi des indicateurs permettant de mesurer l'état d'avancement du nouveau cadre régional de données et de statistiques sur l'égalité des sexes, qui seront axées sur les six indicateurs sélectionnés par les pays pour le futur reporting. Cela permettra de contribuer à la formulation des recommandations stratégiques qui seront présentées lors de la prochaine Conférence ministérielle en 2022, et que les États membres de l'UpM publieront.

La conférence de l'UpM sur les femmes de Novembre 2020, l'un des principaux forums régionaux en faveur de l'égalité des sexes et de la participation égale des femmes dans la région euro-méditerranéenne, débattera du mandat et des priorités fixées par la Déclaration ministérielle du Caire de 2017.

Le thème choisi pour la conférence de haut niveau de cette année est « Accélérer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 ». La conférence coïncidera avec le 25e anniversaire du processus de Barcelone, lancé en 1995 et le 25e anniversaire de la Déclaration de Beijing. Elle analysera l'impact de la Covid-19 sur les femmes et les filles et soulignera le rôle clé joué par les femmes dans la lutte contre la pandémie. Elle visera également à déterminer ce qui doit être fait pour mieux valoriser le rôle des femmes et promouvoir leur participation dans la définition des politiques et des processus de décisions en lien avec la pandémie.

Les travaux de la conférence s'articuleront, cette année, autour de trois plénières principales :

1. Les femmes en première ligne.
2. Participation économique des femmes et réponses à la Covid-19.
3. En finir avec la VFFF.

Neuf projets ont été menés à bien depuis 2013, avec pour objectif d'accroître l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, qui ont permis d'apporter un soutien à plus de 50 000 bénéficiaires. En 2020, un nouveau projet a été lancé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'UpM, qui vise à renforcer le rôle des femmes dans la société en aidant les pays - dont 12 états membres de l'UpM - à s'attaquer aux VFFF. Il a pour but de renforcer la prise de conscience des décideurs et des autres parties prenantes en matière de VFFF durant la crise de la Covid-19, et de développer les capacités ainsi que les échanges sur les outils de l'OMS en matière de prévention et de réponse à la violence.

Le travail de l'UpM est réalisé en étroite collaboration avec les États membres et les principaux acteurs dans la région, y compris les autorités locales, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les OSC et le secteur privé. On constate l'existence de plusieurs dynamiques qui ciblent les mêmes objectifs, les mêmes enjeux et les mêmes bénéficiaires dans la région, ce qui appelle une meilleure coordination et coopération régionale pour lutter contre les VFFF et renforcer les droits des femmes par des moyens concrets et efficaces.

L'UpM souscrit aux recommandations faites par l'IFE, qui visent à s'assurer de la prise en compte de la perspective de genre dans les décisions en lien avec la Covid-19.

6. Mme Henrike Trautmann, Cheffe de la coopération régionale dans le voisinage Sud, DG Voisinage et Négociations d'Elargissement, Commission européenne

La pandémie est venue exacerber les inégalités socio-économiques et politiques existantes, entraînant une aggravation de l'extrême pauvreté, des difficultés d'accès aux services de protection sociale, une privation des droits politiques et des violations des droits humains.

Les inégalités entre les sexes, qui revêtent des aspects multidimensionnels, se creusent très souvent pendant les crises, y compris dans les situations d'urgences sanitaires, et ce, du fait que ces inégalités ne sont pas systématiquement incluses dans les cadres et les politiques au niveau international. Dans les pays du voisinage Sud, les femmes effectuent près de cinq fois plus de tâches de soins non rémunérées que les hommes ; et elles représentent 70% des travailleurs sociaux et du personnel de santé dans le monde. Lorsque les systèmes de santé sont sous pression pour faire face à la Covid-19, le fardeau des femmes s'alourdit car ce sont elles qui vont s'occuper des malades à la maison, ce qui signifie aussi qu'elles sont plus exposées au virus.

Avant même que la Covid n'apparaisse, la VFFF constituait déjà l'une des plus grandes violations des droits de l'homme. Un an avant que l'épidémie n'éclate, 243 millions de femmes et de filles, âgées de 15 à 49 ans avaient été victimes de violences sexuelles ou physiques de la part d'un partenaire intime dans le monde (ONU Femmes, 2020).

Au cours de la pandémie, la VFFF a grimpé en flèche partout dans le monde, et ce sont les femmes et les filles des catégories à moyens et faibles revenus qui ont été les plus touchées. Les mesures de confinement ont fait en sorte que les femmes vivant dans des relations toxiques ont été constamment exposées à leurs agresseurs, une situation qui a créé un terrain fertile pour l'apparition et/ou la montée de la violence.¹

¹ L'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît que la violence à l'égard des femmes est le « plus grand problème de santé auquel le monde est confronté, sa prévalence augmentant en cas d'urgence, y compris les graves épidémies ». L'organisation prévient que le COVID-19 et les mesures adoptées pour y mettre fin à la pandémie pourraient exacerber le risque de violence sexiste.

Selon l'UNICEF, des facteurs connexes tels que le confinement, l'isolement social, l'augmentation du stress financier et la faiblesse de la réponse institutionnelle sont susceptibles d'accroître et d'intensifier les niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles.²

La Commission des droits des femmes du Parlement européen a vu les cas de violence familiale bondir d'un tiers dans certains États européens. En France, les signalements à la police³ ont augmenté de 30% au cours de la première semaine du confinement (entre le 17 et le 26 mars), selon le Ministère de l'Intérieur. En Égypte, les cas de violence ont augmenté de manière significative, passant de 368 cas, pour la période du 1er janvier au 17 mars, à 984 cas pour celle allant du 18 mars au 31 mai. Et en Tunisie, le nombre de signalements de VFFF a été multiplié par huit.

La plupart des pays du monde ne disposent pas de plans de sensibilisation au genre ou de services d'aide spécialisés auxquels toutes les catégories de femmes, et les membres de leurs familles, pourraient avoir accès en cas d'urgences civiles et de catastrophes naturelles. Les ressources financières, matérielles, et humaines manquent, ainsi que les infrastructures, pour qu'ils puissent être mis en place. On constate, plus particulièrement, l'absence de professionnels formés aux questions de genre au sein du système judiciaire et de la police, qui seraient à même de soutenir les femmes et les filles qui vivent dans la VFFF.

7. Mme Lilian Halls-French, Coprésidente de l'Initiative Féministe EuroMed (IFE)

Nous avons organisé ce dialogue régional en partenariat avec le Ministère Jordanien du Développement Social et nos remerciements vont à son Excellence Madame La Ministre Basma Ishaqat pour son constant soutien.

Notre réunion aujourd'hui marque une nouvelle étape sur le long chemin que nous parcourons ensemble. C'est en effet depuis la première conférence à Istanbul en 2006 que les organisations de la société civile ont abordé le processus Ministériel de l'UpM, sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, comme un atout qu'elles pourraient utiliser pour promouvoir les droits des femmes dans la région EuroMed, à l'instar d'autres instruments internationaux et Conventions, la CEDAW au premier rang de toutes.

Le processus de dialogue que nous avons initié alors, entre les diverses composantes de la sphère politique et la société civile s'est intensifié au fil des ans et concrétisé par l'élaboration, entre 2015 et 2017, de la Plateforme Régionale de Genre, dont l'un des atouts principaux a été de développer ensemble au-delà de la diversité de nos contextes, des analyses et un travail commun, pour promouvoir dans les faits l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce dans l'ensemble de la région EuroMed.

Durant ces années, la violence contre les femmes, sous toutes ses formes, a toujours été au cœur de ce travail commun. C'est pourquoi nous avons engagé, avec le soutien de l'Union Européenne, une campagne de trois ans: « Zéro tolérance pour les violences faites aux femmes » dans sept pays du Sud de la Méditerranée; elle est le cadre de notre dialogue. Nous l'avons développée avec nos partenaires et membres de notre réseau, qui sont présentes aujourd'hui, et dont je tiens à saluer

² Voir <https://blogs.unicef.org/evidence-for-action/five-ways-governments-are-responding-to-violence-against-women-and-children-during-Covid-19/>

³ Parlement européen, COVID-19: Stop à la hausse de la violence domestique pendant le confinement - communiqué de presse

chaleureusement la détermination et l'engagement sans faille. C'est aussi dans le cadre de cette campagne que nous avons créé un Observatoire Régional des violences faites aux femmes, basé à Amman, dont il vous sera dit plus tard quelques mots.

Nous l'avons écrit, et cela a été rappelé ce matin par plusieurs intervenantes, le coronavirus amplifie tous les malheurs, toutes les souffrances et inégalités dont les femmes sont les premières victimes. La pandémie a notamment eu pour conséquences un développement exponentiel de toutes les formes de violence contre les femmes : violence domestique, physique, psychologique, violence sexuelle, violence économique et politique qui portent aussi pour noms chômage, précarité, insécurité, trafic des êtres humains restriction des libertés, oui la Covid-19 a intensifié la violence contre les femmes , mais elle contribue aussi à limiter leurs droits .

Comment faire face à cette régression, comment l'enrayer, comment y remédier ?, c'est le sens des recommandations qui sont au cœur du débat aujourd'hui , débat dont évidemment nous espérons beaucoup .

RECOMMANDATIONS DE LA SESSION D'OUVERTURE

- Reconnaître l'ampleur de l'impact des épidémies sur la population notamment les femmes et les groupes vulnérables et marginalisés. C'est fondamental pour comprendre l'effet conjugué d'une urgence sanitaire doublée d'une crise mondiale telles que celles engendrées par la Covid-19.
- Mettre en place un mécanisme de réponse aux situations d'urgence et aux crises dans le cadre du système de suivi des progrès défini dans la Déclaration ministérielle du Caire.
- Élaborer des indicateurs spécifiques pour la pandémie et les moyens de réponse à son impact sur les femmes et les filles.
- Assurer une meilleure coordination entre les parties prenantes régionales, nationales et internationales travaillant sur les mêmes questions et ciblant les mêmes bénéficiaires. S'assurer de l'existence d'un échange continu de retours d'expériences.
- Veiller à la prise en compte de la perspective de genre dans les décisions gouvernementales concernant la Covid-19.
- Elaborer des politiques, des plans de préparation et des réponses réactives, équitables et efficaces
- Intégrer une approche sensible au genre dans la gestion des crises afin de s'assurer que les femmes jouissent de leurs droits fondamentaux, notamment celui de vivre une vie exempte de violence.
- Comme le souligne l'Approche stratégique de l'UE sur la résilience, qui s'inscrit dans le cadre de l'Action Extérieure de l'UE (2017), les femmes et les filles ne doivent pas seulement être considérées comme un groupe vulnérable, mais comme de puissants agents du changement. La promotion du rôle des femmes en tant que moteurs du développement économique, social et environnemental contribue à la résilience au sein des familles, de la société ainsi que sur le plan politique, et les femmes jouent un rôle indispensable dans la gestion des crises et dans la réduction des vulnérabilités aux niveaux de l'Etat, de la Société et de la Communauté).
- S'assurer que les femmes contribuent de manière active à la prise de décisions et aux négociations sur les processus de gouvernance sanitaire, économique et humanitaire.
- Utiliser le Plan d'action de l'UE pour l'égalité des sexes II, l'Engagement Stratégique de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que la Stratégie de l'UE en faveur de l'égalité hommes-femmes pour la période 2020-2025, pour l'orientation des actions et le renforcement du soutien.
- Utiliser la Déclaration ministérielle de l'UpM en tant que mécanisme à la fois solide et polyvalent pour l'élaboration d'une stratégie sensible au genre et s'assurer que les femmes et les filles jouissent de soutien en ces temps difficiles.

- Grâce à son approche pluridimensionnelle et à ses axes stratégiques bien définis, la Déclaration ministérielle de l'UpM cadre le travail de conception d'interventions nationales sensibles au genre dans le cadre de la gestion de la pandémie. Elle définit également les modalités d'articulation stratégique de la coopération régionale et de son optimisation à moyen et long terme.
- Renforcer les partenariats entre l'UE et les organisations de défense des droits des femmes en vue de traduire les engagements à long terme en actions et de protéger les droits des femmes. Les organisations locales sont à même d'offrir un soutien de proximité aux victimes de violence qui n'ont pas accès aux services mis en place par les gouvernements.
- Renforcer les partenariats régionaux pluripartites ainsi que l'engagement à développer une réponse commune et coordonnée inscrivant les femmes et les filles en bonne place dans les plans de relance. Les femmes doivent être des participantes actives et des dirigeantes affirmées dans le processus de redressement de leurs communautés et de l'économie.
- Intensifier les efforts en Tunisie pour s'assurer de la parfaite mise en œuvre des législations et de l'efficacité de la coordination entre les parties prenantes participant à la lutte contre la VFFF en temps de crise. Un événement de l'ampleur de la pandémie appelle la mise en œuvre de politiques nationales et régionales et requiert que les femmes jouent un rôle clé dans la prise de décisions.
- Présenter les recommandations débattues dans le cadre du présent dialogue politique à la prochaine Conférence des femmes de l'UpM intitulée « Women4Mediterranean- accélérer l'égalité des sexes dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 ». Ces recommandations se basent sur les domaines prioritaires identifiés par les États membres dans la Déclaration de l'UpM sur la participation des femmes.
- Intégrer les recommandations de l'UpM aux plans nationaux et les relier aux plans de suivi et d'évaluation afin de mesurer les réalisations et les progrès.
- Veiller à ce que les femmes fassent partie intégrante des comités de gestion de crise, chargés d'élaborer des politiques sensibles genre.
- Utiliser les médias à des fins de sensibilisation du public à la VFFF.
- S'attacher à atténuer l'impact économique de la pandémie sur les femmes et utiliser la technologie pour leur apporter un soutien économique.

2.2. Panel 1 : Violences faites aux femmes et aux filles ; Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité ; participation des femmes dans les processus décisionnels et participation économique

MODÉRATEUR

M. Saleh Al-Mashaqba – Chef des politiques sociales, Ministère du Développement social, Jordanie

ORATEURS

Programme pour les femmes, la paix et la sécurité

M. Daoud Al Deek – Ministre adjoint, Ministère du Développement social, Palestine

La participation des femmes à la prise de décisions

Mme Wafa Bani Mustafa – Membre du Parlement, Jordanie

Participation économique

Mme Marie-France Grangaud - Membre fondateur de la Fondation pour l'égalité, Algérie

Violences à l'encontre des femmes et des filles

Mme Najet Jaouadi – Directrice-Générale des droits de l'homme, Ministère de l'Intérieur, Tunisie

1. M. Daoud Al Deek, Ministère du Développement social, Palestine

La lutte des femmes palestiniennes vivant sous l'occupation israélienne devrait être mise en exergue lorsque l'on aborde la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Il est bien connu que les premières victimes de l'occupation sont les femmes et les filles. L'occupation, le blocus imposé à la bande de Gaza, la démolition de maisons et la confiscation des terres ont eu un impact énorme sur les femmes palestiniennes et sur leurs familles.

Du fait du récent plan israélien d'annexion illégale, au mépris total du droit international, les souffrances des femmes palestiniennes se sont vues aggravées par la perte de leurs terres et de leurs sources de revenus. En outre, des pressions sont exercées sur elles pour qu'elles aillent travailler dans les colonies israéliennes dans des conditions discriminatoires.

Il est donc essentiel de demander des comptes à l'occupation israélienne. Les membres de la communauté internationale doivent faire respecter le droit international, à commencer par l'arrêt de la construction illégale des colonies et de leur expansion, et éviter de conforter l'occupant en signant avec lui des accords. Nous devons saluer le rôle de l'UE et des OSC qui travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement, dans un esprit de solidarité avec le peuple palestinien.

Depuis le début de la pandémie, les souffrances des familles pauvres et vulnérables se sont encore aggravées, avec la perte de leurs emplois et de leurs sources de revenus. Les femmes, en particulier, sont soumises à des pressions psychologiques accrues et les statistiques révèlent que, pendant la pandémie, la violence a augmenté en Palestine, comme dans tous les pays du monde.

Bien que les femmes constituent la majorité du personnel du secteur de la santé (70 % des professionnels de la santé en Palestine sont des femmes), les postes de prise de décision sont pourvus par des hommes. La plupart des cadres infirmiers qui travaillent en première ligne sont des femmes confrontées à des défis quotidiens pour fournir soins de premiers secours et soutien aux patients, un travail qui n'est pas reconnu. Les travailleurs journaliers ont également été laissés pour compte, privés de statut juridique et de protection sociale. De même, les femmes cheffes de famille sont encore plus vulnérables aujourd'hui. Les femmes qui gardent des enfants ou qui travaillent dans des garderies ont également été affectées, tout comme les femmes victimes de violences.

Le gouvernement palestinien a pris un ensemble de mesures destinées à soutenir les femmes. Il s'agit notamment du maintien des refuges et des centres de soins et des protocoles d'aiguillage opérationnels. Les femmes ont également bénéficié de programmes d'aide financière et la perspective de genre a été prise en compte dans le plan de relance du gouvernement.

Si l'on prend en considération le fait que 90 % des entreprises en Palestine sont de petite et moyenne taille, une planification sensible au genre est indispensable afin que l'on puisse accompagner les travailleuses. Le système de protection sociale doit également être élargi pour y inclure les femmes qui n'y sont pas inscrites actuellement, ce qui leur permettrait de recevoir de l'aide.

La création d'un système de protection contre les violences est une nécessité incontournable, ce qui implique, entre autres, l'adoption d'une loi nationale contre les violences, la création d'un système national d'orientation des femmes, d'un réseau de centres de protection, et la publication de la Convention CEDAW comme condition préalable à l'amélioration de la protection.

Nous avons entrepris une importante étude en Palestine, qui a permis d'analyser l'impact de la Covid-19 sur la situation sociale, sanitaire et juridique des femmes, ainsi que son effet en matière d'éducation et de VFFF. Les recommandations formulées dans le cadre de cette étude devraient être intégrées dans les futures activités de planification et de programmation et, à l'avenir, tous les plans devront inclure une perspective de genre.

Afin d'aider les femmes ainsi que les populations pauvres et vulnérables, il convient de combler les lacunes en matière de politiques sociales et économiques. Les dépenses publiques devraient être revues et des fonds prioritaires alloués aux programmes sociaux. La programmation sociale devrait également faire l'objet d'investissements, à la lumière des énormes inégalités révélées par la pandémie, qui marginalise les groupes vulnérables encore davantage.

Aux termes de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, les plans nationaux devraient faire partie intégrante des stratégies et des plans d'action nationaux, ainsi que des budgets nationaux, auxquels ils devraient toujours être rattachés. L'aide internationale devrait, elle aussi, être sensible au genre et tenir compte des besoins des femmes et de leurs droits. Nous devons prendre une position unanime et dénoncer la politisation de l'aide humanitaire et du financement des donateurs, utilisée comme un moyen de faire pression sur les institutions palestiniennes et sur les droits du peuple palestinien.

Nous devons tirer les leçons qui s'imposent de la crise sanitaire et réfléchir aux changements qu'elle appelle. Cette crise, en dépit des énormes pertes économiques, sociales et humaines qu'elle occasionne, représente une occasion importante qui nous est donnée pour apprendre, dans la perspective d'une refonte des politiques économiques et sociales sur une base de justice sociale.

La Palestine mérite d'être libre et indépendante, elle attend de ses partenaires internationaux soutien et solidarité, en dépit des bouleversements et des agendas politiques.

2. Mme Wafa Bani Mustafa, Députée, Jordanie

La plupart des postes de décision en Jordanie sont occupés par des hommes. Le niveau de participation des femmes au Parlement n'est pas en phase avec ce qui se fait ailleurs dans le monde, sachant que par exemple les femmes représentent 20 % des Présidents de Parlements dans 190 pays.

Pendant la pandémie, les pays dirigés par des femmes au rang de chef d'Etat, ont mieux géré la crise et donné l'exemple en matière de leadership. Tout plan d'intervention contre la Covid-19 devrait mettre la sécurité des femmes au premier plan. Cependant, en Jordanie, les femmes sont laissées pour compte.

A l'heure actuelle, elles ne se font pas entendre dans la vie publique et très peu d'entre elles jouent un rôle dans la prise de décisions. Les besoins spécifiques des femmes doivent être pleinement pris en compte pendant les pandémies ou tout autre type de catastrophe, mais pour cela, elles doivent être en mesure de prendre part aux décisions qui les concernent.

Promouvoir la participation des femmes nécessite plusieurs étapes :

1. Amender les lois discriminatoires, en particulier les lois électorales.
2. Faciliter la candidature des femmes aux élections.
3. Promouvoir l'expérience des femmes dans la prise de décisions.
4. Souligner l'importance d'une participation égale en particulier dans les programmes scolaires.
5. Travailler en lien avec les OSC et les ONG.

Plus nous avançons dans la phase de redressement, plus la prise en compte de l'éducation et de la santé des femmes devient indispensable. Les femmes, en particulier les femmes marginalisées, doivent être assurées d'un accès sûr aux services de santé, y compris aux soins de santé sexuelle et reproductive. Par ailleurs, il nous faut davantage de données disponibles sur la participation des femmes et la réalisation de leurs droits.

Le Gouvernement a collaboré avec l'Institut National Démocratique au lancement d'une initiative visant à protéger les femmes de la violence politique. Un guide a été rédigé sur la façon d'aborder cette question, et un groupe consultatif national – composé de 17 expert-e-s – a été formé pour lutter contre cette violence.

3. Mme Marie-France Grangaud, Fondation pour l'égalité, Algérie

La pandémie a eu un impact considérable sur les femmes, dont nous commençons à peine à mesurer les effets dévastateurs.

En Algérie, bien que la participation des femmes à l'économie soit en augmentation, le nombre de femmes actives reste faible. La plupart des femmes travaillent dans le secteur public, dans l'éducation et la santé et seule une petite fraction occupe des postes décisionnels. Le taux de chômage des femmes représente le double de celui des hommes, et il y a une réticence persistante à recruter des femmes.

Pendant la pandémie, la plupart des femmes doivent faire face à de multiples défis car elles doivent jongler entre le travail rémunéré et les soins non rémunérés. Les femmes assument une lourde charge domestique, on estime qu'entre 25 et 69 ans, elles consacrent en moyenne six heures par jour aux tâches ménagères, contre neuf minutes pour les hommes. Les femmes travaillant dans le secteur de la santé n'ont reçu d'équipements de protection qu'après qu'une femme médecin, qui se trouvait être enceinte, soit morte de la Covid-19. Et ce n'est que par la suite que ces mesures de protection ont été étendues pour les inclure.

La Commission nationale chargée de gérer la pandémie était exclusivement composée d'hommes. En conséquence, les femmes ont été exclues des plans économiques alors qu'elles avaient vu leurs charges domestiques augmenter et accusé une perte de revenus. Les femmes sans voiture ne pouvaient pas se déplacer après que les transports en commun aient été interrompus. Cela signifie qu'elles ne pouvaient pas se rendre au travail, et le secteur informel, en particulier, s'est retrouvé en manque de personnel. Une augmentation du chômage, notamment chez les travailleuses du secteur privé, a été enregistrée.

Le point positif est que dans le secteur public les femmes ont pu conserver leurs emplois ainsi que leurs revenus, et une aide financière a été octroyée par le gouvernement à celles qui avaient perdu leur emploi dans le secteur privé.

4. Mme Najet Jaouadi, Directrice Générale des Droits Humains, Ministère de l'Intérieur, Tunisie

Durant la crise, les institutions nationales tunisiennes se sont penchées sur la situation des femmes victimes de violence domestique, face à la soudaine augmentation du nombre de cas et à leur intensité croissante. Toutes les formes de violence ont été observées, y compris la cyberviolence, la violence conjugale et la violence familiale. Des cas de maris enfermant leurs femmes au domicile ont été signalés, ainsi qu'une augmentation du nombre d'homicides ; et de nombreuses femmes ont dû abandonner leurs foyers.

De nombreuses femmes ne disposant pas des autorisations qui leur permettent d'utiliser leurs voitures ne peuvent quitter leurs domiciles, ce qui explique en partie la flambée des violences pendant le confinement. La suspension des activités du système judiciaire les a également empêchées de porter plainte ; mais, les statistiques montrent bien malgré cela une hausse des violences.

Les services administratifs étant fermés, les femmes n'ont pas accès à l'aide judiciaire. De même, elles ont du mal à obtenir les documents dont elles ont besoin pour faire valoir leurs droits en matière de garde et ne sont pas en mesure de bénéficier des nombreux types d'assistance disponibles.

Le gouvernement a donné des instructions au Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur en vue de combattre la violence domestique et conjugale.

Au début de la pandémie, des équipes spécialisées du Ministère de l'Intérieur ont été mobilisées pour fournir de l'aide, mais jusqu'à 14 heures seulement ; après cela, les femmes étaient laissées sans protection.

Par la suite, le Ministère a organisé des réunions hebdomadaires en ligne afin d'améliorer la coordination avec toutes les parties prenantes, y compris les OSC, la collaboration avec les OSC est une pratique courante en Tunisie. Une fois les services fermés, une ligne téléphonique - de type numéro vert- a été mise en place, que les femmes peuvent appeler, et les numéros personnels des responsables ont été communiqués au public. Cette tactique s'est avérée payante, même si elle a eu aussi ses revers car les téléphones sonnaient parfois en permanence. Cela a permis d'envoyer un message fort montrant que l'assistance était toujours disponible quand on en avait besoin et que les institutions jouaient leur rôle. Des fonctionnaires du Ministère sont également allés à la rencontre des victimes de violence dans différents refuges. Le Ministère a également lancé une campagne de sensibilisation à la VFFF sur les médias sociaux, avec pour slogan, « Pas de place pour la violence».

RECOMMANDATIONS DU PANEL 1

Les violences faites aux femmes et aux filles

- Intégrer une approche de genre aux procédures de gestion de crise afin de garantir les droits humains des femmes, y compris le droit à une vie exempte de violence.
- S'assurer que les lois sont appliquées et que les parties prenantes travaillent ensemble pour combattre la VFFF en période de crise. Cela implique un suivi des politiques et des actions nationales et que les femmes jouent un rôle actif dans la prise de décisions.
- Prendre des mesures de protection immédiates pendant les périodes de crise.
- Passer en revue la totalité des systèmes d'orientation, de protection et des services d'aide et de soutien aux victimes de violence ; s'assurer que les lois sont respectées, mener des actions de sensibilisation, et veiller à ce que les dispositions de la Convention CEDAW soient intégrées aux législations nationales.
- Élaborer des protocoles et des systèmes d'orientation nationaux ou spécifiques à un ou plusieurs pays pour lutter contre les violences et protéger les victimes en période de pandémie, avec des mesures spéciales destinées aux femmes les plus vulnérables
- Élaborer un protocole régional de lutte contre la VFFF et de protection des victimes de violence pendant les pandémies.
- S'assurer que les femmes détenues sont en mesure de se protéger contre les violences des hommes de leurs familles.
- Veiller à ce que les femmes détenues aient accès aux services juridiques et judiciaires ainsi qu'aux services de santé reproductive, et à ce qu'elles soient en mesure de se protéger pendant la pandémie
- Établir une base de données nationale complète et unifiée fournissant des données ventilées par sexe.
- Établir une plate-forme régionale permettant de compiler les informations, les analyses et les meilleures pratiques en matière de prévention et de protection.
- Offrir un accès sûr aux services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre des plans d'intervention, notamment pour les groupes les plus vulnérables en période de crise.
- Développer le système de protection sociale et l'élargir de façon à ce qu'il englobe la VFFF et offre un soutien aux victimes de violence.

Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité

- Consolider la démocratie, la paix et la justice sociale dans la région comme condition préalable à la réalisation de l'égalité des sexes.
- Les accords et traités internationaux doivent être mis en œuvre et ne pas demeurer un simple engagement sur papier.
- Intégrer les dispositions de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité dans les plans et les budgets nationaux.
- Veiller à ce que les plans d'action relatifs à la Résolution 1325 aient été intégrés aux stratégies et plans nationaux dans tous les secteurs gouvernementaux.

- La guerre et l'occupation ont exacerbé l'impact de la pandémie sur les droits des femmes et affaibli les programmes et les services nationaux. Mettre fin aux guerres et à l'occupation, appliquer les résolutions internationales relatives aux droits humains et accorder une protection internationale aux femmes, sont essentiels pour garantir la liberté et les droits des femmes.
- Organiser des rassemblements et en appeler à la solidarité internationale en faveur de la participation des femmes aux programmes de paix et de résolution des conflits.
- Les femmes palestiniennes doivent être particulièrement protégées face à l'occupation israélienne qui piétine leurs droits fondamentaux.
- La liberté et les droits du peuple palestinien doivent être respectés, et faire l'objet du soutien de tous les gouvernements et OSC.
- L'aide internationale doit être sensible au genre et tenir compte des besoins des femmes et de leurs droits. Nous devons prendre une position unanime et dénoncer la politisation de l'aide humanitaire et du financement des donateurs, utilisée comme un moyen de faire pression sur les institutions et sur les droits du peuple palestinien.

Participation des femmes à la prise de décision

- Comme le souligne l'Approche Stratégique de l'UE sur la résilience, qui s'inscrit dans le cadre de l'Action Extérieure de l'UE de 2017, les femmes et les filles ne doivent pas seulement être considérées comme un groupe vulnérable, mais aussi comme de puissants agents de changement. La promotion du rôle des femmes en tant que moteurs du développement économique, social et environnemental contribue à la résilience des familles, de la société ainsi que dans la vie politique, et les femmes jouent un rôle indispensable dans la gestion des crises et dans la réduction des vulnérabilités à plusieurs niveaux (Etat, société et communauté).
- Veiller à ce que des femmes siègent dans les comités de gestion de crise afin de contribuer au développement de politiques sensibles au genre.
- Accroître la participation des femmes aux différents organes de décision. Il n'est plus acceptable de prendre des décisions au nom des femmes, sans prendre en compte leurs opinions et leurs perspectives.
- Donner en exemple les femmes dirigeantes qui ont mis en place des mesures et des politiques efficaces de gestion de la pandémie et évité une défaillance des politiques et des systèmes.
- S'assurer que les femmes jouent un rôle actif dans la prise de décisions et dans les négociations sur la santé, l'économie et les processus politiques, les procédures d'urgence et la gouvernance.

Participation économique des femmes

- Promouvoir l'importance du travail des femmes et de leur rôle dans l'économie à tous les niveaux en tant que facteur clé en matière d'égalité et de développement durable.
- Atténuer l'impact économique de la crise sur les femmes et utiliser la technologie pour établir des programmes de qualité.
- Améliorer l'offre de services de garde d'enfants.
- Élargir le système de protection sociale afin de garantir l'égalité d'accès pour tous et s'assurer de la disponibilité des financements nécessaires à l'amélioration des programmes de protection sociale.

- S'assurer que les femmes peuvent accéder aux programmes et à l'aide de la sécurité sociale en ligne.
- Assurer un soutien financier direct ainsi qu'une aide en nature aux femmes vulnérables pendant la pandémie. Il s'agit notamment d'infirmières, d'assistantes maternelles dans les garderies, de femmes cheffes de famille, de femmes handicapées ou de femmes ayant une personne handicapée dans leurs familles, de victimes de violence et de femmes vivant en refuge. Les victimes de violence doivent avoir accès à la totalité des soins de santé.
- Octroyer une indemnisation financière ainsi que des allocations de chômage aux travailleurs journaliers, y compris les femmes, et aux femmes ayant perdu leur emploi.
- Alléger la charge des femmes en matière de travaux domestiques et de soins, et promouvoir l'importance d'un partage égal des tâches de soins entre les hommes et les femmes.
- S'efforcer de changer les mentalités à l'égard des tâches de soins non rémunérées, en intégrant une perspective de genre dans les manuels scolaires. Il s'agit notamment d'y parler de l'égalité des rôles en matière de reproduction et d'y représenter des hommes qui participent aux tâches de soins et assument des responsabilités familiales.

2.3. Panel 2 : Éducation et apprentissage, médias, réseaux sociaux et publicité ; promotion de la mise en œuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle.

MODÉRATRICE

Mme Aishih Wehbe-Herrera – Experte en genre, Coopération régionale dans le voisinage Sud, Commission européenne

ORATEURS

Les médias, réseaux sociaux et publicité

M. Ahmad Mahmoud – Journaliste, Quotidien Al Ahram, Égypte

Promotion de la mise en œuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle

Mme Muna Rfou – Cheffe du Département de l'égalité des sexes, Ministère du Développement social, Jordanie

Éducation et apprentissage

Mme Joumana Halabi – Point focal sur l'égalité des sexes, Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, Liban

1. M. Ahmad Mahmoud, Quotidien Al Ahram, Égypte

Il est important de comprendre comment les médias fonctionnent afin de pouvoir les utiliser pour faire avancer les droits des femmes. Dans le monde d'aujourd'hui, rumeurs, fausses nouvelles et dénigrement des femmes peuvent être très rapidement diffusés à grande échelle. Les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter permettent à leurs utilisateurs de partager des histoires, sans preuves ni vérification.

Selon une étude du Massachusetts Institute of Technology datant de 2018, les fausses nouvelles et les rumeurs se répandent beaucoup plus rapidement sur les réseaux sociaux que les vraies. Ce type de nouvelles fausses ou trompeuses peut susciter des sentiments de peur et d'instabilité au sein des communautés.

Il est important que les OSC et les activistes aient recours à des sources d'information rationnelles et crédibles et publient des informations exactes et objectives. Partager les histoires de victimes de violence dans les médias pourrait nuire à ces femmes et les exposer à de nouveaux actes de violence de la part de leurs familles. Il est essentiel que nous partagions des informations et des recherches provenant de sites officiels dignes de foi, qui utilisent des sources crédibles avec des citations appropriées, y compris des dates et des liens précis.

2. Mme Muna Rfou, Ministère du Développement social, Jordanie

La réponse du Ministère du Développement Social (MDS) à la pandémie s'est inscrite dans le cadre du plan d'intervention anti-Covid de la Jordanie. Cette initiative a été lancée par le gouvernement en coordination avec le Centre National de Gestion des Crises en trois phases : réponse, adaptation et redressement. Le plan d'action du MDS a été piloté par un comité qui a défini les mesures de précaution en matière de santé et de sécurité dans les maisons de retraite, et les refuges pour femmes. Il a également été étendu aux services de sécurité sociale et d'aide financière aux travailleurs journaliers ainsi qu'aux bénéficiaires du Fonds National d'Aide, créé en 1986 pour aider et protéger les personnes et les familles dans le besoin.

Une équipe de protection sociale a été formée, dirigée par le Ministre du Développement Social et des représentants des autres Ministères et des organisations compétentes, afin de coordonner la distribution de l'aide financière et en nature destinée aux groupes vulnérables. A leur initiative, la base de données du Fonds National d'Aide a été élargie de façon à y inclure les travailleurs journaliers ayant perdu leur source de revenus.

Avant que n'éclate la pandémie, le Ministère du Développement social avait effectué une analyse de son personnel afin d'évaluer son ratio en matière de répartition entre les sexes, qui avait permis d'identifier des lacunes au niveau des ressources humaines et d'arrêter les moyens d'accroître la représentation des femmes dans les processus décisionnels, avec pour objectif de réaliser l'égalité des sexes parmi ses effectifs. Le Ministère a également élaboré une politique spécifique en matière d'égalité des sexes, en application de la politique gouvernementale en la matière, publiée par le Comité Ministériel pour les femmes.

Au cours de la pandémie, le Ministère du Développement social a poursuivi ses efforts en vue de réduire les disparités entre les sexes en augmentant le nombre de femmes à des postes de direction et de décision en lien avec l'élaboration et l'exécution du plan d'intervention. Les indicateurs ont montré qu'avant la pandémie, les femmes occupaient 27 % des postes de décision au sein des directions en charge de la gestion et de la supervision et des directions sur le terrain, travaillant sans répit et jusqu'à des heures tardives.

Le Ministère a organisé des formations pour son personnel, mettant l'accent sur l'importance d'intégrer la dimension de genre dans les projets et les plans d'action, en particulier pour les équipes qui travaillent dans les refuges. Par ailleurs, le personnel du Ministère a également été formé aux techniques d'élaboration des indicateurs de genre, de sensibilisation du public au phénomène de violence sexiste et à la façon de prendre en charge les victimes.

Le Ministère a également travaillé avec les organismes de sécurité sociale pour s'assurer que les informations quant aux modalités d'affiliation et d'octroi des aides sociales étaient aisément accessibles aux femmes. Il met par ailleurs en œuvre un programme d'amélioration de la productivité et de réduction de la pauvreté visant à accroître la participation économique des femmes, en leur donnant accès à des prêts à taux zéro ainsi qu'à des aides en nature. Pendant la pandémie, les femmes ont ainsi pu bénéficier du programme de logement du Ministère, qui a par ailleurs pris la décision de rouvrir les garderies dès le mois de juin afin de permettre aux femmes de reprendre le travail.

Au cours de la même période, il a poursuivi ses activités de sensibilisation à l'importance des soins de santé auprès des femmes qui séjournaient dans les centres de soins et les refuges placés sous son autorité. Des mesures strictes en matière de santé, de sécurité et de distanciation sociale ont par ailleurs été mises en place dans ces refuges. Le Ministère travaille également à la préparation d'une campagne de 16 jours de mobilisation contre les violences sexistes, axée sur les thèmes de la protection des femmes et du mariage précoce.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux services sociaux, les programmes du Ministère ont pris en compte le plan national relatif à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, notamment son 3ème objectif. Pendant la pandémie, les fonctionnaires du Ministère ont effectué de nombreuses visites dans les refuges pour s'assurer de leur respect des procédures de santé et de sécurité.

Le Comité ministériel des femmes a organisé une réunion rassemblant tous les Ministères et les OSC concernés afin de débattre des sujets suivants :

- Comment aborder les questions de genre dans les médias.
- La lutte contre la VFFF.
- L'augmentation des femmes dans la population active pendant la pandémie.

3. Mme Joumana Halabi, Point focal sur l'égalité des sexes, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, Liban

Si aller à l'école développe le sentiment d'appartenance chez les jeunes et leur donne la possibilité d'interagir avec d'autres élèves, l'enseignement en ligne leur pose de nombreux défis. L'apprentissage à domicile a accru les tensions au sein des familles, qui devaient maintenir un environnement calme pour que les enfants puissent étudier et se doter d'équipements électroniques et d'une connexion à internet malgré leurs pertes de revenus.

Pour les étudiantes, les cours en ligne ont été difficiles à suivre car on attend d'elles qu'elles s'occupent des tâches ménagères lorsqu'elles sont à la maison, ce qui les a détournées de leur apprentissage. La pandémie a également augmenté la charge de travail des femmes en matière de soins, car elles devaient accomplir les tâches ménagères, aider leurs enfants à étudier et veiller à ce qu'ils remettent leurs devoirs à temps.

L'enseignement en ligne souffre de nombreuses lacunes qui ont affecté la qualité de l'apprentissage, l'un des principaux problèmes étant que l'interaction entre les élèves et les enseignants y est limitée. Il est donc essentiel d'impliquer les parents dans le processus d'apprentissage en ligne afin qu'ils puissent aider leurs enfants à la maison.

L'autre défi est lié au manque de connexions à internet, ce qui a contribué à creuser les écarts économiques et sociaux encore davantage. Dans le même temps, les écoles ne pouvaient pas assurer les fonctions de signalement ou de suivi des cas de violence à l'encontre des élèves et des jeunes filles.

L'école est essentielle car elle permet, outre l'acquisition des connaissances et des compétences, d'inculquer le sens des valeurs, les comportements sociaux propices à la collaboration avec autrui et les valeurs de la citoyenneté.

4. M. Abdelilah Hmidouche, Chef de la Direction des femmes, Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, Maroc

Au Maroc, le taux d'analphabétisme est de 44% pour les femmes et de 22% pour les hommes, alors que les femmes représentent 37% des inscrits dans le secondaire et sont quasiment à égalité dans l'enseignement primaire. Un peu plus de deux femmes sur dix (soit 22 %) travaillent contre plus de sept hommes sur dix (soit 71 %). Les études ont montré que les obstacles au travail des femmes sont les suivants : la réticence des femmes à suivre une formation professionnelle ou à occuper des emplois professionnels, la concentration des femmes dans des emplois féminisés, les conditions de travail défavorables à l'entrée des femmes sur le marché du travail et le manque de protection au travail.

Le programme de participation économique des femmes, intitulé « Le Maroc pour l'autonomisation », est géré par le gouvernement du Maroc. Créé par un Décret Royal, il s'appuie sur un ensemble de lois, de politiques et de plans d'action, dont notamment la Constitution marocaine de 2011, le programme gouvernemental de soutien aux droits des femmes qui intègre le principe d'égalité et combat toutes les formes de discrimination et de VVVF. Le « Maroc pour l'autonomisation » souscrit également au plan national pour l'égalité, « Ikram II », au plan de développement durable ainsi qu'au plan national visant à améliorer l'information statistique dans une perspective de genre.

Une réforme juridique a été entreprise dans le but d'harmoniser les législations nationales avec les accords internationaux. Un certain nombre d'amendements juridiques ont été introduits, et de nouvelles lois et procédures ont été adoptées, avec une intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques ainsi que le budget national.

Le programme économique vise à consolider les progrès réalisés et à faire face aux obstacles tels que la duplication des efforts, le manque de coopération, l'absence de mentorat et les ressources humaines limitées, y compris en termes de capacité. Le gouvernement œuvre au renforcement de la coopération entre les parties prenantes, y compris les ONG de défense des droits des femmes et le secteur privé, à travers l'adoption d'un cadre stratégique global assorti d'un plan d'action et d'un mécanisme de financement clairement définis.

Considéré comme essentiel au développement, le programme identifie les principaux domaines prioritaires : l'accès à l'emploi, la formation et l'éducation, la création d'un environnement de travail favorable aux femmes et la protection des droits du travail. Il vise à porter la participation économique des femmes à 30 % de la population active, à doubler l'inscription des femmes à la formation professionnelle et à améliorer leurs conditions de travail.

Au cours de la pandémie du Covid-19, le gouvernement marocain a mis en place des mesures permettant de répondre aux besoins des femmes confrontées à des défis économiques et sociaux. Il s'agissait, entre autres, de programmes spéciaux dédiés aux femmes dans les régions éloignées, aux ouvrières agricoles, aux femmes travaillant dans le secteur informel ainsi qu'aux femmes à la tête de coopératives, à faciliter l'accès à la technologie, et à l'autonomisation des femmes à la tête de Conseils locaux, en leur fournissant un budget adéquat.

RECOMMANDATIONS DU PANEL 2

Éducation et apprentissage

- Intégrer la dimension de genre dans le système éducatif.
- Inclure la sensibilisation à l'égalité des sexes dans les programmes éducatifs, afin d'informer les générations futures de l'importance de la lutte contre la VFFF, en tant qu'obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes.
- Intégrer la perspective de genre dans le système d'enseignement en ligne en vue d'assurer un apprentissage de qualité et pour que les enseignants et les parents aient le temps de soutenir l'éducation des enfants.
- Accorder la priorité aux dépenses de santé, d'éducation et d'infrastructures pour répondre aux besoins des femmes les plus vulnérables, y compris par la mise à disposition d'ordinateurs et de connexions Internet des familles et des groupes vulnérables.
- Former les parents (pères et mères) à l'utilisation des plates-formes scolaires en ligne pour s'assurer que les jeunes bénéficient d'un apprentissage et d'une éducation de haute qualité.
- Redistribuer la charge des soins entre les hommes et les femmes d'une part, et entre l'État et la société / les familles d'autre part, pour alléger le fardeau des soins pour les femmes aussi bien que pour les enseignant-e-s.

Les médias, réseaux sociaux et publicité

- Sensibiliser et partager des informations crédibles et appropriées sur les services et l'assistance fournis aux femmes. C'est essentiel, surtout dans le cadre des mesures de confinement, qui imposent l'isolement.
- Veiller à ce que les médias jouent un rôle clé dans la sensibilisation et l'évolution des mentalités à l'égard de la VFFF.
- Utiliser les médias et les réseaux sociaux de manière créative afin de cibler les jeunes et les hommes, et de faire évoluer les mentalités au sujet de la VFFF.
- Diffuser des informations crédibles et de bonne source sur la VFFF dans les médias et sur les réseaux sociaux, pour éviter de partager des idées et des histoires négatives sur les questions de genre.
- Veiller à ce que les femmes victimes de violence soient citées correctement, et à ce que leurs opinions et leurs points de vue soient respectés.
- S'assurer de ce que les témoignages des victimes devant les médias n'entraînent pas de nouvelles menaces potentielles de violence.

Promotion de la mise en œuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle

- Préparer des plans efficaces et une feuille de route complète avec une perspective de genre pour s'assurer que les recommandations précédemment exposées ont été mises en œuvre et pour combler les lacunes causées par la pandémie.
- Former des comités interministériels avec la participation d'experts et de représentants d'OSC pour coordonner le travail de mise en place de mesures de précaution en matière de santé et de sécurité dans les centres pour personnes âgées, les foyers pour femmes.
- Améliorer la coopération entre les OSC et les décideurs politiques afin d'améliorer les services, de mettre en œuvre les lois et de fournir des mesures de protection.
- Revoir le calendrier de mise en œuvre des ODD pour 2030, y compris le cinquième objectif visant à mettre fin aux violences contre les femmes, et revoir les trois engagements « zéro » de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- Augmenter l'allocation budgétaire pour la programmation de la santé et de l'éducation en matière de genre et s'assurer que la budgétisation est sensible au genre.
- Intégrer la dimension de genre dans le cadre juridique de la santé, de l'éducation, de la technologie et des médias en temps de crise et d'urgence.
- Mener de façon continue de larges consultations nationales et sectorielles pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans et, en particulier, la protection des femmes les plus vulnérables.

2.4. Allocutions de clôture

ORATEURS

Mme Leila Al Ali – Coprésidente, IFE

Mme Boriana Jonsson – Directrice Générale, IFE

Les participants ont souligné que, pendant cette pandémie, il était essentiel de traduire les plans et les politiques en actions. Cela signifie que les conventions et les traités internationaux doivent être mis en œuvre et ne pas rester de simples engagements sur papier. Les statistiques sur le genre dans les pays de la région Sud, alliées au faible budget alloué à la programmation de genre en matière de santé et d'éducation, indiquent un manque de volonté politique lorsqu'il s'agit de réaliser l'égalité hommes-femmes. C'est un problème qui se pose avec d'autant plus d'acuité dans les pays qui ne jouissent pas d'une vraie démocratie, de l'égalité et de la justice sociale.

Un participant a déclaré que le système économique mondialisé contribuait à l'aggravation de la crise de la dette, entraînant la violence et les conflits armés ainsi qu'une diminution des dépenses sociales, ce qui a eu un impact disproportionné sur toutes les communautés marginalisées.

Les participants ont souligné qu'il fallait agir pour lutter contre la pauvreté et la violence auxquelles sont confrontées les femmes dans la région. Cela suppose joindre nos efforts et mettre en avant l'égalité de genre dans les politiques et les plans publics.

1. Mme Leila Al Ali, Coprésidente, IFE

Les remarques et recommandations des intervenants et des participants se sont articulées autour de quatre mesures jugées nécessaires :

1. L'élargissement du système de protection sociale.
2. L'adoption des mécanismes sensibles au genre.
3. L'amendement des lois.
4. L'adoption de méthodes de budgétisation sensibles au genre.

Il y a une vraie nécessité à développer le système de protection sociale et à en élargir le périmètre afin de fournir des soins de santé, des services juridiques et sociaux aux femmes et aux filles. Le système doit contribuer à la lutte contre la VFFF et soutenir les victimes de violence. À ce titre, l'intégration de la perspective de genre au cadre juridique de la santé, de l'éducation, de la technologie et des médias en période de crise et d'urgence nécessite l'introduction d'amendements juridiques et l'adoption de mesures de protection immédiates.

Tout ramène à la nécessité de disposer de mécanismes et d'indicateurs sensibles au genre permettant de suivre les progrès. Cela inclut les plans de relance, qui devront tenir compte des crises actuelles et futures, et que les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre. Une réforme budgétaire est également nécessaire afin de garantir un niveau de financement adéquat en matière de programmation sensible au genre et d'autonomisation des femmes.

Les participants conviennent également que la guerre et l'occupation ont exacerbé l'impact de la Covid-19 sur les droits des femmes, en affaiblissant le rôle des programmes et des services nationaux. Par conséquent, mettre fin à la guerre et à l'occupation sont essentiels si l'on veut mettre fin à la VFFF. Les résolutions internationales relatives aux droits humains doivent être appliquées et une protection internationale doit être accordée aux femmes. C'est ainsi que les peuples pourront décider de leurs destinées, ce qui, en retour, renforcera la liberté et les droits des femmes.

2. Mme Boriana Jonsson, Directrice Exécutive de l'IFE

Tous les participants et conférenciers s'accordent à dire que la Covid-19 a mis en lumière les lacunes des systèmes de santé et de protection sociale et exacerbé encore davantage l'exclusion des femmes à différents niveaux. Pour faire face à une crise d'envergure nationale ou mondiale, il est indispensable d'avoir des stratégies nationales et régionales qui placent les droits des femmes au cœur des plans d'action.

La nécessité d'améliorer la coopération entre les parties prenantes, la société civile et les décideurs a été évoquée à plusieurs reprises comme un moyen de renforcer les services, l'application des lois ainsi que la mise en place des mesures de protection. De la même manière, il est nécessaire d'organiser des consultations nationales à plus large échelle afin d'améliorer les systèmes de protection octroyée aux personnes les plus vulnérables.

Une autre recommandation importante vise à mettre en exergue les exemples de femmes dirigeantes qui ont pris des mesures anti-Covid-19 couronnées de succès, à même d'inspirer les futures politiques dans ce domaine.

Dans le cadre du Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, tous les plans d'action nationaux doivent être intégrés dans les stratégies nationales et les plans gouvernementaux.

Il faut impérativement relayer les informations importantes, entre autres sur les services destinés aux femmes en période de crise, en particulier dans le cadre des mesures de confinement, et de l'isolement qui en résulte.

L'appel à l'intégration de l'égalité des sexes dans les systèmes d'éducation et les programmes d'études est revenu tout au long des discussions. Cela contribuera à changer les mentalités sur les questions de genre et à informer les générations futures sur l'importance de la lutte contre la VFFF en tant qu'obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes.

Ordre du jour

21 Septembre 2020 (GMT+3, Jordanie/Liban/Palestine)

11:00 – 11:15

Introduction technique au dialogue en ligne

11:15 – 12:15

Allocution de bienvenue

S.E. Mme Basma Mousa Ishaqat – Ministre du Développement Social, Jordanie

S.E. Mme Jamila El Mossali – Ministre de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, Maroc

S.E. Mme Amal Hamad – Ministre des Affaires Féminines, Palestine

S.E. Mme Imen Houimel - Ministre des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Tunisie

S.E. Mme Marisa Farrugia – Secrétaire générale adjointe pour la division des Affaires Sociales et Civiles, Union pour la Méditerranée

Mme Henrike Trautmann – Cheffe de l'Unité de Coopération régionale dans le voisinage-sud, DG Voisinage et Négociation de l'Élargissement, Commission Européenne

Mme Lilian Halls-French - Co-Présidente, Initiative Féministe EuroMed

12:15 – 13:15

Panel 1 : Recommandations relatives à la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle de l'UPM relative aux droits des femmes dans le contexte de Covid-19

Modérateur : M. Saleh Al-Mashaqpa, Responsable des politiques sociales, Ministère du Développement Social, Jordanie

- **Violences faites aux femmes et aux filles**
Mme Najet Jaouadi – Directrice Générale des Droits Humains, Ministère de l'Intérieur, Tunisie
- **Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité (WPSA)**
M. Daoud Al Deek – Ministre Adjoint, Ministère du Développement Social, Palestine
- **Participation des femmes dans les processus de décision**
Mme Wafa Beni Mustafa - Membre du Parlement, Jordanie
- **Participation économique**
Mme Marie-France Grangaud - Membre Fondatrice de la Fondation pour l'Égalité, Algérie

13:15 – 14:15

Discussions

Panel 2 : Recommandations pour la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle de l'UpM relative aux droits des femmes dans le contexte du Covid-19

Modératrice : Mme Aishih Wehbe-Herrera - Experte des questions de genre, Coopération régionale dans le voisinage-sud, Commission Européenne

- **Education et apprentissage**
Mme Joumana Halabi – Point focal Genre, Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, Liban
- **Médias, réseaux sociaux et publicité inclus**
M. Ahmad Mahmoud – Journaliste au quotidien Al Ahram, Egypte
- **Promotion de la mise en œuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle**
Mme Muna Rfou – Cheffe du Département Genre, Ministère du Développement Social, Jordanie

Discussions

14:15 – 14:30

Allocution de clôture et prochaines étapes de la campagne

Mme Borianna Jonsson - Directrice Exécutive, Initiative Féministe EuroMed

Mme Leila Al Ali - Co-Présidente, Initiative Féministe EuroMed

Biographies des intervenant.E.S et modérateur.Rice.S

Allocution de bienvenue



H.E. Basma Mousa Ishaqat - Minister of Social Development, Jordan

H.E. Ms. Basma Mousa Ishaqat is the Minister of Social Development, Jordan, and the Chairwoman of the Board of Directors of the National Aid Fund since October 2018. She has held several previous positions including Head of Health Sector Projects in the Directorate of Social Projects in the Ministry of Planning, Liaison Officer with the United Nations Population Fund in the Directorate of International Cooperation in the Ministry of Planning and Economic Researcher in the Directorate of Regional Planning. She has over 30 years of practical experience in administrative, technical, and strategic planning, and program support and evaluation.



H.E. Ms. Jamila El Mossali - Minister of Solidarity, Social Development, Equality and Family, Morocco

H.E. Ms. Jamila El Mossali has been the Minister of Solidarity, Social Development, Equality and Family, Morocco since October 2019. A Member of Parliament for the Justice and Development Party, she served as Secretary of the House of Representatives from 2012 to 2015. In 2016, she was appointed Minister Delegate to the Ministry of Education. She is also a member of the Moroccan section of the Global Organization of Parliamentarians Against Corruption and the President of the Wiam center for family counselling and guidance.



S.E. Mme Amal Hamad - Ministre des Affaires Féminines, Palestine

S.E. Mme Amal Hamad est la Ministre des Affaires Féminines du gouvernement palestinien de Mohammad Shtayyeh formé en avril 2019. Elle était auparavant directrice de la branche sud de l'Union générale des femmes palestiniennes. Elle a également été membre du Comité central du Fatah.



S.E. Mme Imen Zahouani Houimel - Ministre de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, Tunisie

S.E. Mme Imen Zahouani Houimel est la Ministre de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées en Tunisie depuis août 2020. Enarque de formation, elle a occupé plusieurs fonctions au sein du Ministère des Affaires Sociales et du Ministère de la Femme, donc celui de Directrice Générale de la femme et de la famille et de Chargée de Mission au cabinet de la Ministre. De 2018 à 2020, elle occupait le poste de coordinatrice de programme du bureau de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle a également été membre du comité des droits de l'homme et des libertés et a participé à l'élaboration de la loi sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes (2013-2015).



S.E. Mme Marisa Farrugia, Secrétaire-Générale Adjointe de l'Union pour la Méditerranée

S.E. Mme Marisa Farrugia est Secrétaire-Générale Adjointe de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone. Diplomate maltaise, elle a occupé des postes à hautes responsabilités au Ministère des Affaires Etrangères et de la Promotion du Commerce Extérieur. Avant son détachement en qualité d'Envoyée Spéciale et d'Ambassadrice auprès du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée en août 2017, elle était responsable des relations extérieures, des affaires méditerranéennes et de la région MENA. Elle est titulaire d'un Doctorat en études arabes et orientales de l'université de Leeds.



Mme Henrike Trautmann, Cheffe d'Unité, Direction Générale Voisinage et Négociations sur l'Elargissement, Commission Européenne

Mme Henrike Trautmann est à la tête de la Coopération régionale dans le voisinage sud, DG NEAR (Voisinage et Négociations sur l'Elargissement) de la Commission Européenne (CE), Bruxelles depuis janvier 2019. Historienne de formation, elle travaille à la CE depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine des relations extérieures. Elle a suivi les dossiers de Politique Extérieure et de Sécurité Commune, de communication, d'assistance humanitaire et de protection civile, ainsi que des dossiers pour des politiques en lien avec la construction de la résilience dans les pays fragiles.



Mme Lilian Halls-French, Co-Présidente, Initiative Féministe EuroMed

Mme Lilian Halls-French, sociologue française, est une militante des droits des femmes de longue date. Elle a enseigné la sociologie et travaillé comme chercheuse dans différentes institutions, entreprises et administrations publiques sur les questions du travail, de la mobilité et de la sécurité avec une perspective de genre. Elle a également été membre de la commission inter-ministérielle française sur la violence faite aux femmes, conseillère du Ministre sur les droits des femmes et cheffe de cabinet ministériel. Elle est la Co-Présidente de l'Initiative Féministe EuroMed (IFE).



M. Saleh Al-Mashaqpa (*Modérateur*)

M. Saleh Al-Mashaqpa dirige le Département des Politiques sociales au Ministère du Développement Social en Jordanie. Il a une expérience de la planification stratégique et des études démographiques, de la pauvreté multidimensionnelle et de la protection sociale. Il possède également une expertise dans les études sur le genre et l'autonomisation des femmes, une expérience dans le suivi et l'évaluation dans une perspective de genre, ainsi qu'une expérience dans la conception de politiques de protection sociale et de réduction de la pauvreté, en tant qu'expert dans le domaine du travail social.



M. Daoud Al Deek (*Programme d'action relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité*)

M. Daoud Al Deek est Ministre Adjoint au Ministère du Développement en Palestine. Il est titulaire d'un Master en démocratie et droits humains. Il co-préside le Sous-Comité Palestine-EU chargé des affaires sociales et de la santé dans le cadre de la Politique européenne pour le voisinage, et il est également membre du Conseil consultatif pour les statistiques formelles, ainsi que de l'Équipe nationale pour les Objectifs de Développement Durable 2030.



Mme Najet Jaouadi (*Violences faites aux femmes et aux filles*)

Mme Najet Jaouadi est la Directrice Générale des Droits Humains au sein du Ministère de l'Intérieur en Tunisie. Elle est docteure en droit privé (2019) et diplômée de l'Institut national des hautes études de la Sécurité et de la Justice (Paris 2016-2017). Elle est la première femme nommée cheffe de poste de police (2001), cheffe de service de protection des mineurs (2003-2007), sous-directrice de la prévention sociale puis directrice de la police judiciaire. Elle a aussi été la Directrice de l'Unité contre les violences faites aux femmes au Ministère de l'Intérieur. Elle est experte et formatrice en matière d'enquête sur les infractions et les violences faites aux femmes, de traite des êtres humains, de la prise en charge des femmes victimes de violence secteur sécurité.



S.E. Mme Wafa Beni Mustafa (*Participation des femmes dans les processus de décision*)

S.E. Mme Wafa Beni Mustafa est Membre de la Chambre des représentants de Jordanie et présidente de la Coalition des femmes parlementaires des pays arabes pour combattre la violence à l'égard des femmes. Elle est avocate et titulaire d'une maîtrise en conseil psychologique. Elle a fondé le Jordanian Women caucus en 2013 et a été la première femme à présider un bloc au sein du Parlement jordanien. Elle est la vice-présidente de la commission permanente du développement durable de l'Union interparlementaire et occupe le poste d'ambassadrice des femmes leaders politiques en Jordanie. Elle est également observatrice internationale des élections législatives au sein des missions internationales du National Democratic Institute. Elle a été sélectionnée comme l'une des 50 femmes leaders internationales par l'Initiative Women in Public Life, USA.



Mme Marie-France Grangaud (*Participation économique des femme*)

Mme Marie-France Grangaud est une militante des droits des femmes, membre fondatrice de la Fondation pour l'Égalité et consultante auprès du Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfance et de la femme (CIDDEF), Algérie. Elle a dirigé la section sociale de l'Office National des Statistiques et a notamment étudié les discriminations dans le monde du travail en Algérie.



Mme Aishih Wehbe-Herrera (*Modératrice*)

Aishih Wehbe-Herrera est experte sur les questions de genre pour la Coopération régionale dans le voisinage sud pour l'Union Européenne. Elle est titulaire d'un Doctorat en études de genre de l'université de La Laguna en Espagne et d'un Master en droits humains de l'université de Columbia aux États-Unis. Elle travaille en tant que chercheuse sur les questions de genre, consultante et praticienne depuis 15 ans, avec un intérêt particulier pour la VAWG, la prise en compte systématique du genre dans les organisations internationales et les établissements d'enseignement supérieur, la bonne gouvernance et les études sur la masculinité.



Mme Joumana Halabi (*Éducation et apprentissage*)

Mme Joumana Halabi est le point focal pour l'égalité des genres au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au Liban. Elle assure la coordination avec le Comité national pour les femmes libanaises (NCLW), le ministère d'État chargé des affaires féminines (WAM), les ONG spécialisées et les organisations de la société civile dans le cadre des concours éducatifs destinés aux élèves des écoles publiques et privées. Elle participe également à des ateliers et conférences, nationaux et internationaux sur les questions de genre. Elle est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université du Liban.



M. Ahmad Mahmoud (*Médias, réseaux sociaux et publicité*)

M. Ahmad Mahmoud est journaliste au magazine économique égyptien Al Ahrām, conseiller du président de la Fondation de presse Al-Ahrām pour le développement électronique et le contenu numérique, et chroniqueur pour les actualités Mibtada.com. En 2003, il a travaillé comme chef du Projet Web Arabe pour créer le site Web de la Croix-Rouge arabe puis, en 2013, comme consultant en communication auprès du Fonds des Nations Unies pour la Population. Fort d'une grande expérience dans le domaine des médias et des réseaux sociaux, il a contribué à de nombreuses conférences internationales dans les domaines de la démocratie, de la liberté d'expression, du genre, de la lutte contre les violences fondées sur le genre, etc. Il a été sélectionné comme **membre** du Jury pour différents concours médiatiques en relation à la représentation et aux droits des femmes.



Mme Muna Rfou *((Promotion de la mise en oeuvre et du renforcement de la coopération opérationnelle))*

Muna Rfou dirige le Département Genre au Ministère du Développement Social en Jordanie. Elle a occupé plusieurs postes au sein du ministère, a une expérience dans les domaines de la famille, l'enfance, de l'autonomisation des femmes et de la protection contre les violences, ainsi qu'une expérience des questions de genre au niveau des politiques d'intégration et du contrôle institutionnel. Elle est active dans le domaine des droits des femmes, participe à la préparation de rapports internationaux sur les femmes et le genre, et celle de budgets sensibles au genre. Elle est experte en ce qui concerne l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » et dans la gestion de projets axés sur les femmes.

Séance de cloture



Mme Leila Al Ali

Mme Leila Al Ali est une féministe et une militante politique palestinienne depuis 1982. Elle défend les droits nationaux palestiniens ainsi que les droits humains, avec un intérêt particulier pour les droits des femmes. Elle a été vice-présidente de l'Union Générale des Étudiants Palestiniens au Liban (1990-2004). En 2004, elle est nommée Directrice Exécutive de l'Association Najdeh, une ONG de développement qui travaille avec les femmes et les enfants dans les camps de réfugiés au Liban et elle en est la Vice-Présidente depuis 2008. Elle est la Co-Présidente de l'Initiative Féministe Euromed (IFE).



Mme Borianna Jönsson

Mme Borianna Jönsson est une militante pour les droits des femmes et pour la paix, avec une longue expérience en matière de coopération. Pendant plus de dix ans, elle a travaillé sur l'autonomisation des femmes dans les zones de conflits et les zones de guerre. Elle participe activement au mouvement féministe mondial et a siégé dans les conseils d'administration de différentes organisations, comités directeurs et organes consultatifs contre les violences faites aux femmes et aux filles, pour la paix et la sécurité. Elle est la Directrice Exécutive de l'Initiative Féministe Euromed (IFE).



Funded by the European Union
بتمويل من الاتحاد الأوروبي



EuroMed Feminist Initiative
المبادرة النسوية الأورومتوسطية
Initiative Féministe EuroMed